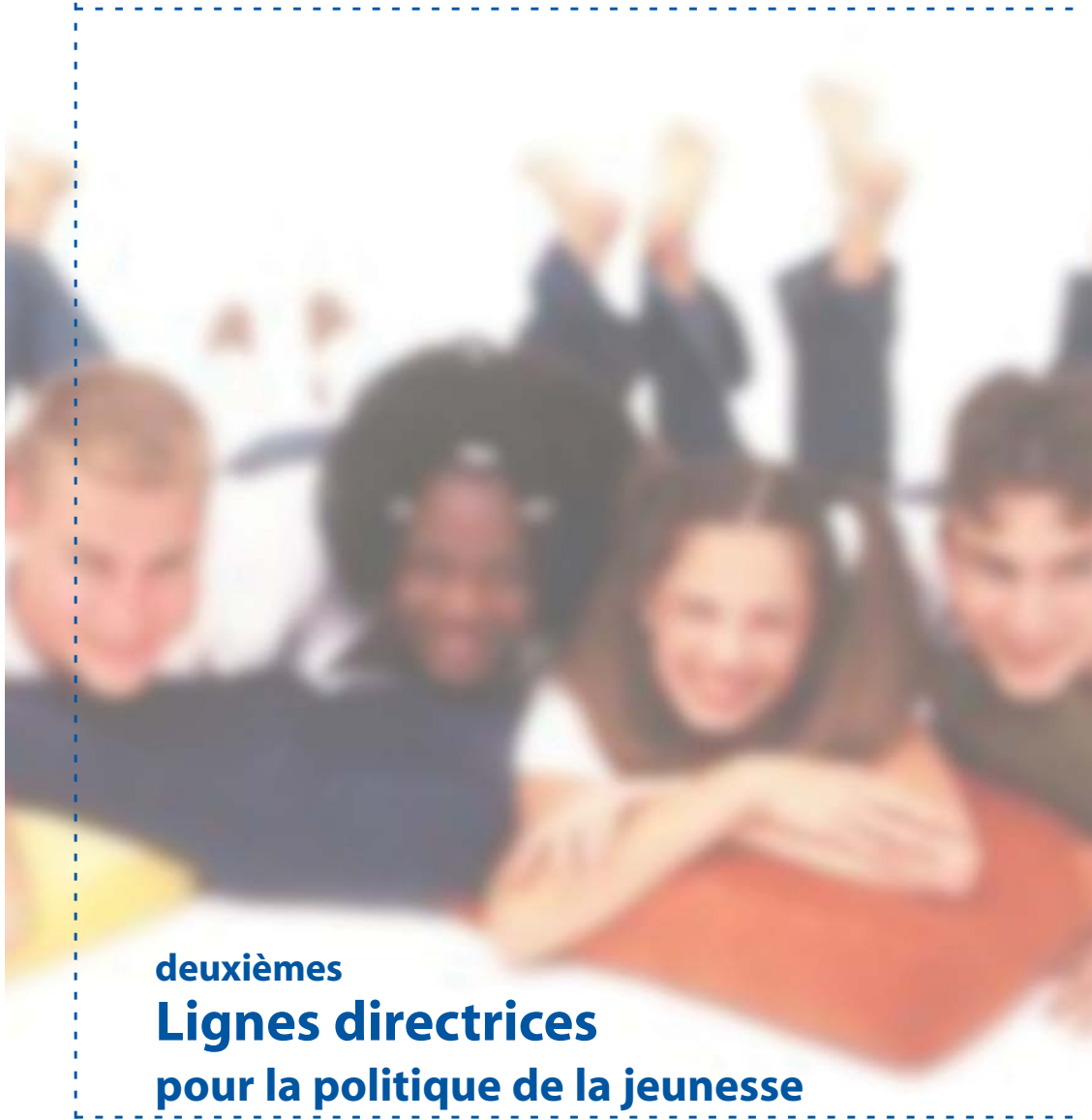


JEUNESSE ET SOCIÉTÉ



deuxièmes Lignes directrices pour la politique de la jeunesse



LE GOUVERNEMENT
du Grand-Duché de Luxembourg

MINISTÈRE DE LA FAMILLE,
DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE
ET DE LA JEUNESSE



Auteurs :

Ministère de la Famille, de la Solidarité Sociale et de la Jeunesse
SNJ Service National de la Jeunesse

en collaboration avec :

CGJL Conférence Générale de la Jeunesse Luxembourgeoise a.s.b.l.

Année de publication :

2004

Editeurs responsables :

Ministère de la Famille, de la Solidarité Sociale et de la Jeunesse
SNJ Service National de la Jeunesse

Conception graphique et réalisation :

Annick WEBER



Table des matières

Préface	6
Introduction	8
1. Etat des lieux	10
1.1. La situation des jeunes au début du nouveau millénaire	12
1.2. Changement de valeurs et engagement social	14
1.3. Les acquis et le chemin parcouru.	19
2. Les défis et objectifs de la politique Jeunesse	26
2.1. Le caractère transversal et global de la politique Jeunesse	26
2.2. Cohésion sociale	28
2.2.1. Egalité des chances	28
2.2.2. Intégration	29
2.2.3. Multiculturalité	31
2.2.4. Dialogue et participation	32
2.3. Développement personnel	35
2.3.1. Bien-être et autonomie	35
2.3.2. Identité et mobilité	36
3. Champs d'action prioritaires	38
3.1. La Société civile	39
3.1.1. Les Organisations de jeunesse	39
3.1.2. La Reconnaissance du bénévolat en général	41
3.2. Les communes	42
3.3. Les Infrastructures jeunesse	44



3.4.	La Recherche jeunesse	46
3.5.	La Dimension européenne de la politique jeunesse.	49
3.6.	Dialogue, Coopération et Participation.	50
3.6.1.	Développer une politique de la jeunesse participative	50
3.6.2.	Mise en réseau des différents acteurs au niveau local.	51
3.6.3.	Développer la coopération dans le cadre d'une politique transversale de la jeunesse.	52
4.	Mesures d'exécution	54
4.1.	Participation, citoyenneté, dialogue avec les jeunes	54
4.2.	Cohésion sociale	57
4.3.	Bien-être et développement personnel	59
4.4.	Mobilité, Dimension européenne	60
4.5.	Mesures d'exécution structurelles	61
	Société Civile	61
	Niveau communal et régional	62
	Infrastructures	62
	Recherche jeunesse	63
	Participation et Dialogue	63
	Politique transversale	64
	Cadre législatif	64
	Annexe	66
	Agenda du processus « Jeunesse et Société »	66





Marie-Josée Jacobs
Ministre de la Famille,
de la Solidarité Sociale
et de la Jeunesse

Préface

De toutes les générations, ce sont les adolescents et les jeunes adultes qui sont confrontés le plus immédiatement aux transformations sociales. Se trouvant eux-mêmes dans une logique d'intégration à la société des adultes, ils reflètent comme un miroir les réussites et les difficultés d'une société à s'adapter aux changements importants que nous connaissons actuellement.

C'est pourquoi la politique de la jeunesse se doit d'interroger constamment ses propres fondements pour rester au plus près des réalités des jeunes. Aujourd'hui, le moment est venu de réactualiser ces fondements, qui avaient été développés avec les lignes directrices " Pour les Jeunes, Avec les Jeunes " en 1996.

Les présentes lignes directrices de la politique de la jeunesse " Jeunesse et Société " sont ainsi à la fois un constat actuel de la situation des jeunes au Luxembourg et une projection des défis, objectifs et mesures politiques qui découlent de ce constat.

Le moment est en effet particulièrement propice à un tel exercice. Au niveau international, le Conseil de l'Europe a mené une évaluation de la politique de la jeunesse au Luxembourg durant l'année 2002. Par ailleurs, un important processus s'est engagé entre tous les pays membres de l'Union Européenne par l'élaboration et la publication du Livre Blanc " Un Nouvel Elan pour la Jeunesse Européenne " et la méthode ouverte de coordination qui en découle dans le domaine des politiques de la jeunesse. Cette méthode implique que tous les pays élaborent des plans d'actions permettant d'atteindre les objectifs fixés au niveau européen.



Ces lignes directrices constituent aussi un premier pas important dans cette direction européenne. L'intégration de l'Union avançant à grands pas, il devient de plus en plus évident que l'Europe que connaîtront les jeunes d'aujourd'hui sera entièrement différente de celle que nous avons connue dans le passé. Donner aux jeunes les moyens de trouver leur place dans cette grande Europe est un défi important.

La participation et le dialogue sont depuis toujours des priorités de la politique de la jeunesse. Nous avons assuré que cette volonté ne reste pas lettre morte dans ce processus. Des premières discussions en avril 2002 jusqu'aux derniers travaux en ce début d'année 2004, ce document est le fruit d'une consultation très large de tous les acteurs impliqués dans le champ de la jeunesse. Le résultat en est que nous avons pu formuler des priorités qui font l'objet d'un consensus large parmi les intervenants auprès des jeunes et des organisations de jeunesse.

Que les lignes directrices " Jeunesse et Société " nous permettent d'avancer ensemble dans notre action et de rester toujours au plus près des besoins et des réalités des adolescents et jeunes adultes au Luxembourg !



Marie-Josée Jacobs

Ministre de la Famille,
de la Solidarité Sociale
et de la Jeunesse



Introduction

La politique de la jeunesse de cette période législative a été marquée par

- la mise en œuvre conséquente des plans d'action précédents
- l'évaluation de la politique de la jeunesse par le Conseil de l'Europe et notamment par la publication du rapport national sur la situation des jeunes au Luxembourg ;
- une coopération renforcée au niveau européen dans le développement des politiques de la jeunesse, ayant mené notamment au Livre Blanc de la Commission et l'adoption de la méthode ouverte de coordination et des résolutions y afférentes.

Ces nouvelles lignes directrices entendent tracer avec tous les concernés après le processus engagé il y a huit ans - dans un esprit de participation - les nouveaux fils conducteurs de la politique de la jeunesse pour les années à venir. L'analyse des actions passées et les discussions au sein des deux forums et groupes de travail constitués en 2002 et 2003, nous amènent à proposer ce document qui retient les priorités suivantes :

1. Tenir compte de l'environnement du jeune dans un souci de soutenir la cohésion sociale.

- Prendre en compte de façon systématique l'environnement multiculturel.
- Œuvrer en faveur d'une égalité des chances à tous niveaux, combattre l'exclusion et favoriser l'intégration sociale.

2. Soutenir le développement personnel du jeune et plus spécifiquement les aspects liés à son bien-être, son autonomie, le développement de son identité et sa capacité de mobilité.
3. Développer les structures et projets nécessaires à la participation et au dialogue.
4. Tenir compte de la transversalité de la politique de la jeunesse.
5. Appuyer à cet effet les acteurs du niveau local et communal les mieux aptes à toucher le jeune dans son environnement.
6. Soutenir le travail jeunesse par la reconnaissance de la valeur de l'éducation non-formelle.

La politique de la jeunesse touche beaucoup de personnes à différents niveaux, les jeunes bien sûr, mais aussi les parents, les enseignants, la société civile, les éducateurs bénévoles et professionnels. La définition des priorités doit s'appuyer sur des piliers solides construits à partir

- de données vérifiables sur la situation des jeunes,
- de l'expérience acquise dans l'action concrète,
- de l'évaluation des actions et projets,
- du dialogue entre concernés.

La mise en œuvre d'une telle politique concertée exige un consensus sur les grandes priorités pour permettre à chacun d'y apporter sa contribution. Ceci nécessite un dialogue permanent pour lequel ce document constitue une nouvelle base de travail pour les années futures.





La politique de la jeunesse a développé au cours des dernières années un profil distinct

La publication des Lignes directrices de la politique du Ministère de la Jeunesse en 1996 fut la première tentative de présenter un concept global pour une politique de la jeunesse au Luxembourg qui essayait de réagir aux changements des conditions de socialisation des jeunes. Depuis, la politique de la jeunesse a évolué continuellement, au Luxembourg mais également dans le contexte européen, en développant un profil distinct. Citons à cet égard les trois plans d'action « Participation des Jeunes de 1997, Communication avec les Jeunes » de 1998 et « Travail de jeunesse, bénévolat, partenariat » de 1999. « Le Plan Communal Jeunesse » existe depuis 1998 et permet, par une collaboration entre le niveau national et local, de développer une politique de la jeunesse à moyen terme sur le plan communal. Cette politique s'oriente en premier lieu suivant les besoins et conditions de vie concrètes des jeunes dans leur commune.

En 2000, toutes les actions et mesures en faveur des jeunes furent soumises à une analyse critique, menée en coopération avec les acteurs essentiels du domaine de la politique et du travail en faveur des jeunes. Les résultats de ce bilan intermédiaire furent publiés en 2001 dans le Rapport National sur la Jeunesse au Luxembourg réalisé avec la collaboration active du Centre d'Etudes sur la Situation des Jeunes en Europe. Un groupe international d'experts du Conseil de l'Europe s'est penché par la suite sur le rapport pour un avis et une révision externe. Lors d'un Forum National subséquent, la création de différents groupes de travail a eu pour objectif d'élaborer des propositions concernant les questions clé de la politique de la jeunesse future.

Les présentes lignes directrices sont nées de ce processus de discussion et de réflexion à long terme et servent à définir le cadre de la politique de la jeunesse pour les années à venir. Les connaissances actuelles issues de la discussion concernant la recherche jeunesse au niveau européen ainsi que du Livre Blanc de la Commission Européenne « Un nouvel Elan pour la Jeunesse Européenne » ont été considérées également, lorsque ces connaissances se sont avérées pertinentes pour les aspects spécifiques de la jeunesse au Luxembourg. Des éléments des anciens plans d'action furent retenus ou développés, lorsque nous avons estimé qu'il s'agissait d'acquis importants.

Ces présentes lignes directrices mettent en lumière les domaines prioritaires, nécessitant une attention particulière à l'avenir. Il faut développer des nouveautés au sein de ces champs d'action. Dans le cadre d'une politique participative, tous les collaborateurs se doivent de définir un catalogue de mesures pour les domaines respectifs, rendant justice aux objectifs et revendications de ces lignes directrices.

Une analyse critique des mesures en faveur des jeunes a été réalisée

Construire un nouveau cadre d'action, mettre en lumière les champs d'action prioritaires



Chapitre I

1.1. La situation des jeunes au début du nouveau millénaire

La jeunesse ne constitue pas un problème en soi

La politique de la jeunesse au Luxembourg part du constat que la jeunesse peut être confrontée à une multitude de problèmes mais ne constitue pas un problème en soi. La jeunesse est une phase de la vie dont le défi principal est de réussir l'intégration sociale et professionnelle. Dans la société luxembourgeoise, le jeune se trouve confronté à un défi supplémentaire : cet effort d'intégration devra être apporté au sein d'un environnement social caractérisé par le fait que le pourcentage des jeunes non-luxembourgeois dans la tranche d'âge des 12-24 ans atteindra les 50% dans les années à venir. Tous ces jeunes d'origines diverses devront un jour garantir ensemble la cohésion de la société luxembourgeoise. Les lignes directrices de la politique jeunesse doivent en faire une priorité.

Le défi principal auquel doivent faire face les jeunes d'aujourd'hui : L'intégration sociale et professionnelle dans l'environnement multiculturel de la société luxembourgeoise

Une tendance majeure en Europe décrit la jeunesse comme un processus d'autonomisation, de détachement de la famille d'origine. Aujourd'hui ce processus débute plus tôt et se termine plus tard comparé aux générations antérieures. L'entrée dans la puberté marque généralement le début de l'adolescence et commence entre l'âge de 11 à 13 ans.

Des cursus scolaires et universitaires nettement plus longs que dans le passé impliquent une dépendance financière prolongée des jeunes vis-à-vis de leurs parents. Les jeunes deviennent entièrement autonomes plus tard. Par ailleurs, les nombreux divorces forcent beaucoup de jeunes à trouver de nouveaux modes d'organisation de leurs relations avec leurs parents et familles. Malgré le souhait exprimé par la grande majorité des jeunes de créer une famille avec des enfants, la fondation d'une famille a lieu de plus en plus tard dans leur vie et reste de plus en plus fréquemment sans enfants.



D'un autre côté de nouvelles études, comme la 14e Etude Shell sur les jeunes (2002), notent une croissance des espaces permettant l'autodétermination des jeunes ainsi qu'une participation active précoce à la société de consommation et aux mass media. En même temps, l'influence pédagogique des parents, enseignants et éducateurs décroît - la trajectoire individuelle fait l'objet d'une négociation personnelle permanente. Les jeunes sont poussés prématurément à définir et à ajuster leurs propres repères. Le passage logique d'une phase de la vie vers l'autre n'est plus aussi évidente, les trajectoires linéaires existent de moins en moins, elles sont interrompues et doivent être recomposées. Les jeunes sont ainsi amenés plus tôt que leurs parents ou grands-parents à organiser leurs relations et liaisons sociales, à préparer leur formation scolaire en vue de la formation professionnelle, à réagir de façon créative aux offres de loisirs, tout en devant supporter une insécurité personnelle croissante face à l'avenir. Indépendamment de cette insécurité, une relation étroite persiste entre le niveau d'éducation et la réussite sociale.

La société demande aux jeunes de développer très tôt une flexibilité qui les force à développer de nouvelles capacités sociales et intellectuelles, qui ne peuvent être transmises par une génération de parents n'ayant pas beaucoup plus d'expérience par rapport à ces nouvelles exigences que leurs enfants.

Devenir adulte laisse aux jeunes plus de libertés mais demande des compétences sociales et intellectuelles nouvelles



Chapitre I

1.2. Changement de valeurs et engagement social

Le groupe de pairs joue un rôle de plus en plus important dans la socialisation

Tous n'ont pas le même bagage de compétences pour faire face aux défis de la vie. Une attention particulière doit être portée vers ceux qui connaissent des situations de départ défavorables

Les études récentes montrent auprès des jeunes en Europe une tendance vers des attitudes pragmatiques caractérisées par un individualisme poussé. Leurs valeurs semblent être celles d'une société libérale qui exige la rentabilité et la flexibilité, et par ailleurs les jeunes se montrent créatifs dans leurs engagements et idées.

Dans le contexte du travail en faveur des jeunes et de l'éducation non-formelle, l'importance de la socialisation par les groupes de pairs (« Peer Education ») est soulignée dans toutes les études luxembourgeoises récentes qui traitent de l'éducation non-formelle et informelle. Les pairs ont une grande influence sur les modèles de consommation, de loisirs ainsi que sur les valeurs des jeunes. La reconnaissance par les jeunes du même âge et l'intégration dans les groupes de pairs sont devenus des défis majeurs pour les adolescents, cette évolution étant liée également à une commercialisation de plus en plus poussée des activités de loisir et de la vie en général. Les standards vestimentaires et rituels sociaux fonctionnent alors comme des codes qui déterminent l'intégration et l'exclusion du groupe de pairs, codes que le jeune doit être en mesure de maîtriser.

La jeunesse est devenue une phase de la vie marquée par des espaces de libertés et d'auto-organisation plus grands. Ces espaces de liberté constituent certes des libertés possibles mais également des choix obligatoires. Les adolescents n'ont pas seulement le choix entre des alternatives multiples dans leurs modes de vie, mais ils sont par ailleurs obligés de se positionner face à ces alternatives. Un bon nombre de ces choix ne sont plus prédéterminés, comme cela était si souvent le cas par le passé. La grande majorité des jeunes acceptent le défi et arrivent à trouver leur voie.



Cependant, l'angoisse de l'échec est devenue un compagnon de route fort stressant pour beaucoup, en particulier auprès des jeunes qui connaissent des milieux familiaux, sociaux, économiques et éducatifs défavorables et/ou l'égalité des chances n'est pas donnée au départ.

Un développement personnel réussi présuppose l'acquisition d'un certain nombre de compétences, qu'elles soient techniques ou sociales. Ces compétences permettront de faire face à la complexité des relations sociales et aux défis de la vie. Un déficit à ce niveau devient dès lors un facteur d'exclusion sociale, ne permettant pas la construction d'une identité forte et d'une confiance en soi saine nécessaires pour affronter les aléas de la vie. Les troubles psychosomatiques, les comportements socialement inadaptés, mais également les comportements et attitudes xénophobes peuvent être vus comme autant de conséquences de cette incapacité à faire face à la complexité du monde.

La politique de la jeunesse doit être conçue de façon à offrir des conditions générales et des actions concrètes dans ce contexte : face au leitmotiv du développement personnel et des espaces décisionnels plus libres, les jeunes doivent être soutenus dans leurs prises de décisions, dans la réalisation de leurs idées et la construction de leur curriculum.

S'il est vrai que jusqu'ici, des mécanismes d'exclusion évidents ne sont pas vécus par la majorité des jeunes, il faut cependant les prendre au sérieux là où ils existent. C'est pour cette raison que ces lignes directrices insistent spécialement sur l'intégration sociale et professionnelle des jeunes issus de milieux défavorisés.

La politique de la jeunesse veut avant tout soutenir les jeunes dans les choix qu'ils sont amenés à opérer



Chapitre I

Les valeurs classiques de la réussite sociale restent importantes pour les jeunes

Citons à ce propos le rapport du groupe d'experts du Conseil de l'Europe : « Une partie de tout programme de politique de jeunesse doit se pencher sur les groupes d'exclus : ce sont souvent les plus visibles et ceux que la société considère comme des problèmes sociaux... Les jeunes qui sont considérés comme exclus et comme ayant besoin d'aide ne représentent que la partie émergée de l'iceberg mais ce sont eux qui sont ciblés par les interventions positives ou négatives. ...parce que les dimensions de l'inégalité recouvrent plusieurs domaines, nombre d'individus de ces groupes peuvent se trouver désavantagés du fait de leur classe sociale, sexe, ethnie ou handicap. Lorsque nous répondons aux besoins du plus grand nombre ou ciblons les groupes les plus faciles à identifier, nous devons prendre garde de ne pas oublier les exclus moins visibles et qui posent moins de problèmes pour la société. » (Conseil de l'Europe, octobre 2002, La politique de la jeunesse au Luxembourg)

Retenons que plusieurs études récentes (Eurobarometer 2001, Jugendemfro Norden 2000, études plan communal jeunesse 1999-2002) montrent que la majorité des jeunes vivant au Luxembourg souhaitent vivre une existence marquée par les valeurs classiques de la réussite sociale (autonomie, famille, réussite professionnelle) et sont prêts à accepter les normes et contraintes qui accompagnent ce modèle.

Depuis la publication des lignes directrices « Pour les Jeunes, Avec les Jeunes », la politique de la jeunesse au Luxembourg est marquée entre autres par les questions relatives à l'engagement politique et social. Le dernier plan d'action de 1999 (« Travail de Jeunesse, Partenariat, Bénévolat ») traitait prioritairement de ces questions. Le Livre Blanc (« Un nouvel élan pour la jeunesse européenne ») se consacre également à ce complexe.



Une cause principale pour cet intérêt est la supposée indifférence croissante des jeunes vis-à-vis de la politique et de l'engagement en général. Les études spécifiques, mais également les études Eurobaromètre, montrent que l'intérêt des jeunes pour la politique au sens étroit du terme diminue et que les jeunes s'attendent peu à des solutions de leurs problèmes de la part des pouvoirs politiques.

Cependant, les études montrent aussi que la disponibilité des jeunes pour l'engagement social en tant que tel ne faiblit pas. Les jeunes s'engagent moins dans les organisations de jeunesse des partis politiques et dans des structures à fortes connotations idéologiques. La forme d'organisation préférée de nos jours semble être un engagement lié à des projets précis, à des groupes plus ou moins formels qui permettent une action individuelle. Le manuel « Dialogue avec les jeunes » essayait de réagir face à cette tendance en établissant des critères de qualité pour des projets de participation au niveau communal.

D'un autre côté les associations et organisations de jeunesse restent attirantes pour ces jeunes qui souhaitent s'engager pour leurs convictions et à plus long terme. Les organisations de jeunesse constituent un environnement important de découverte et d'expérimentations sociales, surtout lorsque ces organisations présentent des structures ouvertes qui permettent un engagement concret sur des projets précis.

L'engagement des jeunes existe, prend de nouvelles formes

Les organisations de jeunesse demeurent un terrain important de l'engagement des jeunes



Chapitre I

Nous voulons dépasser la dichotomie jeunes organisés vs. jeunes non-organisés

L'étude « Le Travail Bénévole au Luxembourg », réalisé par le CEPS/INSTEAD en 2001, a indiqué que pour les Luxembourgeois, « la probabilité d'être impliqué dans une activité bénévole est multipliée par plus de 4 par rapport aux étrangers ». Dans la mesure où la vie associative est un des lieux essentiels où se met en scène la multiculturalité, cette question est centrale et exige des réponses prioritaires, de la part des acteurs publics autant que des organisations privées. La création de l'Agence du Bénévolat est ici à considérer comme une initiative intéressante et à encourager.

Ces lignes directrices veulent dépasser la dichotomie jeunesse organisée / non organisée et soutiennent un travail jeunesse sous toutes ses formes mais avec des structures et des offres résolument ouvertes, axées sur la coopération et le dialogue. Cette approche représente la meilleure manière de réagir à la multiculturalité existante au Luxembourg.



1.3. Les acquis et le chemin parcouru.

Nous développons aujourd’hui les lignes directrices pour la politique de la jeunesse dans les années à venir. Mais ces idées ne sont pas nées en un jour et ont marqué les actions réalisées dans les années passées. Il paraît intéressant de passer brièvement en revue ces actions qui constituent en quelque sorte le fondement sur lequel nous continuerons de construire.

Le Ministère de la Famille, de la Solidarité Sociale et de la Jeunesse et le Service National de la Jeunesse ont soutenu les communes de Bettendorf, Diekirch, Erpeldange et Ettelbruck dans leurs efforts pour envisager la politique de la jeunesse sur un plan régional. Ces efforts ont mené à une collaboration intercommunale permanente dans la région concernée.

La Ville de Luxembourg a pris la décision de s’engager dans le projet « Plan Communal Jeunesse », avec le concours financier du Ministère de la Famille, de la Solidarité Sociale et de la Jeunesse. Le Centre d’Etudes sur la Situation des Jeunes en Europe (CeSiJe) fut chargé de mener une étude sur la situation des jeunes dans les quartiers de Luxembourg. Le service jeunesse de la Ville de Luxembourg organise des forums des jeunes dans tous les quartiers de la ville.

En collaboration avec la Ville de Luxembourg, le Ministère de la Famille, de la Solidarité Sociale et de la Jeunesse a encadré et financé l’étude « Jeunes dans l’espace urbain », réalisée par le CeSiJe. L’étude se concentre sur les réalités urbaines des jeunes sur le territoire de la ville de Luxembourg.

Les actions existantes, un fondement pour les mesures futures :

La politique de la jeunesse sur le plan local

La recherche scientifique sur les jeunes



Chapitre I

La participation des jeunes

Le Ministère de la Famille, de la Solidarité Sociale et de la Jeunesse et le Service National de la Jeunesse ont développé leur modèle des forums des jeunes. Dans un souci de diffusion et de mise à disposition des compétences acquises fut élaboré le « Dialogue avec les Jeunes : Manuel pour l'organisation de forums locaux des jeunes », mis à disposition des communes et autres acteurs locaux du travail en faveur des jeunes. Bon nombre de communes ont organisé des forums locaux des jeunes dans la suite de cette publication.

Un réseau d'animation et d'information sur le plan local

Le réseau des maisons des jeunes fut développé. Il couvre maintenant presque toutes les grandes et moyennes villes du pays et constitue un véritable réseau d'animation et d'information pour les jeunes au niveau local. Un modèle pour le travail en faveur des jeunes en milieu rural fut développé en collaboration avec le Jugendtreff T9T et le Syndicat intercommunal du canton de Clervaux. Pour renforcer l'insertion des maisons des jeunes dans le tissu local, certaines structures ont été renforcées spécialement dans le but de favoriser l'émergence de projets qui mettent en place des partenariats nouveaux entre les acteurs présents sur le plan local. Par le développement du réseau des maisons de jeunes un véritable secteur de travailleurs de jeunesse professionnels a été instauré.

Evaluation et qualité de l'intervention

Dans le souci d'assurer et de documenter la qualité du travail et de l'intervention en maison des jeunes, l'Entente des Gestionnaires des Maisons des Jeunes a mis en place, en collaboration avec le Ministère de la Famille, de la Solidarité Sociale et de la Jeunesse, un système d'auto-évaluation. Il s'agit d'un modèle dont peuvent se servir les différentes structures en vue d'une évaluation externe qui sera développée par le Ministère de la Famille, de la Solidarité Sociale et de la Jeunesse à partir de 2005.

PAGE

20

CHAPITRE

I

Etat des lieux

L'Entente des Gestionnaires des Maisons des Jeunes fut renforcée en ressources humaines pour améliorer encore les services administratifs qui sont proposés aux membres.

Le Centre de Médiation , créé en 1998, a connu un renforcement substantiel en ressources humaines, ce qui lui permet aujourd'hui de réaliser son rôle de soutien aux jeunes et aux familles dans les cas de conflits qui peuvent trouver des solutions extralégales. Le Centre de Médiation est également impliqué dans les réseaux européens qui organisent la formation de médiateur et a collaboré à la mise en place du certificat et du diplôme universitaire de médiateur à l'Université de Luxembourg.

Pour faciliter les synergies entre les différentes structures dans le domaine du travail en faveur des jeunes, le Ministère de la Famille, de la Solidarité Sociale et de la Jeunesse a permis la location d'infrastructures dans le bâtiment de la Galerie Kons. Cette infrastructure héberge actuellement le Centre National d'Information et d'Echanges pour Jeunes, le Centre de Médiation, le Centre d'Etudes sur la Situation des Jeunes en Europe, la Conférence Générale de la Jeunesse Luxembourgeoise, l'Entente des Gestionnaires des Maisons des Jeunes et la Centrale des Auberges de Jeunesse Luxembourgeoises. Est logée à la Maison de la Jeunesse également l'Agence Nationale « Jeunesse » du SNJ, ce qui permet un contact direct entre les organisations et structures de jeunesse et les gestionnaires luxembourgeois du programme d'action communautaire. Après une première location depuis 2000, les surfaces occupées ont été élargies en 2002 pour être adaptées aux besoins des différentes associations.

Médiation

Soutien aux structures professionnelles



Chapitre I

Soutien aux organisations et associations de jeunesse

Dans le cadre de sa mission de garantir une prise en compte optimale des besoins des jeunes et de soutenir les organisations de jeunesse le SNJ a consolidé ses actions d'animation, de formation, d'information et de soutien technique.

Soutien aux infrastructures et équipements des organisations et des communes

La loi sur le fonds d'investissements aux structures socio-familiales de l'Etat fut adaptée de manière à ce que les organisations et les infrastructures pour jeunes au niveau communal puissent être soutenues par ce Fonds. Ceci a permis aux organisations locales de mieux pouvoir se concentrer sur leur travail éducatif.

Soutien au bénévolat

Pour soutenir le bénévolat, le Ministère de la Famille, de la Solidarité Sociale et de la Jeunesse a permis de créer un service de formation et d'assistance aux bénévoles auprès de chacune des grandes fédérations de scouts et guides.

Politique transversale

Afin de soutenir une politique transversale en faveur des jeunes, le Service National de la Jeunesse a développé des synergies avec d'autres administrations et services de l'Etat, notamment par le biais d'accords de coopération avec l'Administration de l'Emploi, le Service de la Coopération, de la Recherche et de l'Innovation Pédagogique et Technologique du Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports, le Centre de Psychologie et d'Orientation Scolaire et l'Action Locale pour Jeunes du même ministère. Ces accords, signés en 2002, visent une coopération soutenue entre les différents services travaillant dans le domaine de la jeunesse afin de créer des synergies favorisant le développement d'outils et de projets adaptés et innovateurs ainsi qu'une concertation sur les évolutions actuelles et les différents domaines d'action.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action national en faveur de l'emploi, le SNJ s'est doté depuis 1999 d'un nouveau service, la coordination régionale. Par le biais de ses trois bureaux régionaux, le SNJ entend promouvoir la coopération au niveau local et régional .

Décentralisation des actions

Le SNJ a réalisé des projets qui ont pour objectif la lutte contre le chômage des jeunes et qui se laissent qualifier comme des mesures pour la mise en oeuvre du plan d'action national en faveur de l'emploi. Toutes ces mesures sont accompagnées de formations adaptées aux besoins spécifiques du terrain et qui visent l'insertion socio-professionnelle des jeunes.

Education non-formelle au service des jeunes demandeurs d'emploi

1. En 1998 instauration du projet Point Information Communal en collaboration avec le réseau des maisons de jeunes et les communes (création des postes pour CAT dans les maisons de jeunes pour réaliser une information des jeunes sur le plan local).
2. Engagement de jeunes sous contrat d'auxiliaire temporaire pour soutenir l'équipe éducative dans la gestion du fonctionnement quotidien de la MJ au niveau de l'accueil et de l'animation.
3. Développement et mise en œuvre d'une formation aux fonctions d'aide-junior (Certificat d'aide socio-familiale /module de spécialisation « encadrement direct-enfant et famille »)
4. Instauration d'une formation socio-éducative pour les jeunes du Forum pour l'Emploi et d'une formation « activation du développement vocationnel et personnel » en collaboration avec l'a.s.b.l. Interactions et l'ADEM.



Chapitre I

Soutien à l'initiative des jeunes

Les projets-pilote (« projets éducatifs contribuant à la participation, l'intégration et la citoyenneté des jeunes ») dont le but est de soutenir tous groupes de jeunes, formels ou informels, dans l'élaboration et la mise en place d'initiatives propres, ont été mis en place à partir de 2002.

Expression des identités culturelles des jeunes

Pour sensibiliser à l'aspect multiculturel de la réalité luxembourgeoise, le Service National de la Jeunesse a réalisé en 2002 et 2003 le projet « Lëtz Multi » qui, dans les trois régions du pays, a permis à de nombreux groupes de jeunes d'exprimer les identités culturelles multiples qui façonnent la société luxembourgeoise et les réalités des jeunes en particulier.

Afin d'apporter un soutien aux activités d'éducation non formelle destinées aux jeunes, l'Agence Nationale du programme communautaire « Jeunesse » est devenue partie intégrante du Service National de la Jeunesse. Le programme offre aux jeunes des occasions de mobilité et la possibilité de prendre une part active à la construction de l'Europe de demain.

Le programme s'efforce d'atteindre et de maintenir un équilibre entre l'épanouissement personnel et l'activité collective dans tous les secteurs de la société.

Ainsi au cours de l'année 2003 une étude d'impact a été établie au niveau national sur les différentes actions réalisées dans le cadre du programme « Jeunesse » par des organisations du pays.



Dans une optique de résolution pacifique des conflits et avec la volonté affichée de construire des ponts entre l'éducation formelle et non-formelle, le Service National de la Jeunesse a élaboré et mis en place une formation à la médiation scolaire. Ce projet fut mené en collaboration avec le Service de Recherche et d'Innovations Pédagogiques et Technologiques (SCRIPT) du Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports.

Médiation scolaire

En vue des élections communales d'octobre 2005, le Ministère de la Famille, de la Solidarité Sociale et de la Jeunesse et le Service National de la Jeunesse mènent une campagne de sensibilisation des jeunes d'origine non luxembourgeoise afin qu'ils s'inscrivent sur les listes électorales. Cette campagne est réalisée en collaboration avec le Ministère de l'Intérieur, le Commissariat du Gouvernement aux Etrangers et le Sesopi Centre Intercommunautaire.

Sensibilisation aux élections

Le SNJ informe régulièrement les bénévoles et professionnels sur les nouvelles du secteur jeunesse. En ce qui concerne les jeunes, le Centre National d'Information et d'Echanges de Jeunes (CIJ) assure une information généraliste et accessible à tous. Créée en 1987, cette association offre un accueil aux jeunes dans ses locaux à la Galerie Kons. Le centre est un point de rencontre où les jeunes viennent librement et peuvent poser leurs questions. Parmi les projets divers du CIJ, il y a lieu de citer celui des fiches d'information dispensées via des bornes « Carrousel » installées dans plus de 30 endroits fréquentés par des jeunes (notamment des lycées, des lieux de loisir,...).



2.1. Le caractère transversal et global de la politique de la Jeunesse



Toute politique de la jeunesse devrait avoir un aspect transversal important

Depuis la publication du Livre Blanc sur la politique européenne au niveau de l'Union Européenne, il existe un consensus que la politique de la jeunesse se doit de veiller à une « meilleure prise en compte de la jeunesse au sein des autres politiques. » (Livre Blanc ; p.20). Les réflexions du chapitre précédent concernant les changements sociaux profonds qui affectent la socialisation des jeunes et influencent la création de leur identité, de leur estime de soi et leur trajectoire personnelle, démontrent qu'une politique de la jeunesse qui veut répondre aux besoins des jeunes doit dépasser le cadre d'une politique sectorielle. L'objectif principal d'une politique de la jeunesse caractérisée notamment par une participation accrue des jeunes, sera de contribuer d'une façon déterminante au développement de structures et de conditions favorables à une intégration sociale, professionnelle des jeunes. Une considération isolée d'une partie du processus de socialisation reviendrait à nier les liens naturels entre l'éducation formelle et non-formelle et aussi informelle.

Une politique de la jeunesse transversale est plus facilement réalisable au niveau communal notamment parce que les décisions prises au niveau communal ont un impact immédiat sur l'environnement du jeune et qu'il est plus facile de tenir compte des spécificités de la composition de la population. Une proximité plus grande entre le niveau politique et des structures de jeunesse facilite les processus de dialogue et de participation et rend la transposition de mesures de mises en oeuvre plus immédiate et plus transparente pour la population jeune (et adulte).

Ces lignes directrices ont ainsi comme objectif explicite de soutenir des projets qui amènent à développer de nouvelles formes de coopération d'un côté entre les différents niveaux d'éducation formelle, qu'elle soit scolaire ou professionnelle, et les formes d'éducation non-formelle tout en ayant à l'esprit d'un autre côté qu'il faut rechercher un lien avec l'environnement direct du jeune pour encourager son engagement dans des processus participatifs.

Le niveau local est le lieu privilégié de cette transversalité

Développer de nouveaux types de partenariats qui dépassent les découpages administratifs



Chapitre II

Priorité à l'égalité des chances...

2.2. Cohésion sociale

2.2.1. Egalité des chances

L'égalité des chances ne constitue pas uniquement le principal pilier d'une démocratie vivante, un principe inscrit dans la constitution et les chartes européennes, mais devrait également être un fil conducteur de toutes nos actions. Ce sont souvent de petits oublis qui font obstacle à ce principe de l'égalité des chances : l'oubli de vérifier si certains projets n'excluent pas dès le départ des garçons ou des filles, l'oubli de contrôler si l'emploi des langues ne va pas freiner la participation de certains jeunes, l'oubli de prendre en compte des comportements liés à une appartenance culturelle et qui va entraîner un repli de certains groupes de jeunes de la participation sociale. Surmonter les obstacles à l'égalité des chances est le devoir de chacun, il faut œuvrer et sensibiliser pour les rendre conscients. L'égalité des chances devra devenir un fil conducteur, un critère de qualité de nos projets et actions et une priorité.

Ces lignes directrices réaffirment la volonté profonde de soutenir et de développer prioritairement dans le cadre de la politique de la jeunesse des structures et projets qui favorisent une égalité d'accès, de participation et d'intégration au fonctionnement social. Il faudra faire l'analyse des obstacles existants et si nécessaire développer des projets précis pour remédier à une inégalité constatée.

Tout travail en faveur des jeunes doit être guidé par le principe d'égalité. Ce n'est que dans le respect de ce principe que les actions et projets réalisés pourront contribuer à ce que des jeunes garçons et filles, d'origines différentes, développent le respect mutuel nécessaire pour apprendre les uns des autres et construire ensemble cette phase commune de leur vie.

Les projets pédagogiques qui sont développés dans un souci d'égalité des chances se distingueront notamment en égard à la participation démocratique, au développement du courage civil, de l'identité culturelle, de la solidarité et de la tolérance.

2.2.2. Intégration

Si les lignes directrices consacrent un chapitre à un objectif qui, en fait, a été depuis toujours à la base des actions du travail en faveur des jeunes, c'est qu'il nous faut rendre cette dimension plus explicite, c'est que nous avons besoin d'exemples de bonne pratique.

Nous avons besoin de projets qui démontrent comment on peut vaincre des obstacles à l'intégration ou comment on peut oeuvrer pour éviter que de telles barrières ne se dressent en face des jeunes. L'important ne sera pas de différencier si ces projets visent l'intégration sociale et professionnelle ou l'intégration sociale plus large. Il sera plutôt essentiel de développer des projets axés sur des groupes cibles bien spécifiques, destinés à dépasser l'exclusion sociale et à dégager des voies d'intégration spécifiques à des jeunes plus défavorisés.

... et à l'intégration

Approfondir nos connaissances des mécanismes d'exclusion pour développer des projets spécifiques



Chapitre II

Utiliser l'apport important de l'éducation non-formelle pour agir contre l'exclusion

Développer des projets qui allient de manière originale éducation non-formelle et système scolaire

Il est évident que la politique jeunesse en tant que politique sectorielle serait dépassée en s'attendant seule à une telle tâche. C'est pourquoi il faudra dans le cadre du développement de tels projets, rechercher et favoriser la collaboration intersectorielle avec tous les acteurs pouvant aider à influencer positivement auprès de ces jeunes le développement d'une estime de soi forte dans le contexte d'une identité luxembourgeoise spécifique. Il sera probablement plus facile de développer de tels projets au niveau local parce qu'ils seront plus près du milieu de vie du jeune et de sa famille.

Dans ce contexte, la recherche d'une complémentarité plus poussée et intentionnelle entre l'éducation formelle et non-formelle devrait permettre de mieux combattre l'exclusion sociale et le désintérêt croissant à la participation sociale et politique. Ainsi souvent les jeunes n'ont pas la compétence de transférer le savoir scolaire d'une façon significative à leur environnement extrascolaire, de même que ce savoir à lui seul ne suffit pas à répondre aux défis de la vie quotidienne.

Il n'est d'ailleurs pas contesté que les compétences émotionnelles (EQ) peuvent être développées beaucoup plus aisément dans des situations d'éducation non-formelle, de même que la pratique d'une démocratie vivante s'apprend plus facilement dans un cadre non-scolaire. Mais si l'école suit le vieux paradigme « non scholae, sed vitae discimus », nous avons besoin de nouveaux projets, projets de qualité, innovateurs, engagés, intégrant le savoir scolaire et les compétences sociales, impliquant les acteurs sociaux pour que les jeunes aient une chance réelle d'intégration pour devenir des citoyens actifs. Cette approche sera aussi un pas important pour une reconnaissance des compétences acquises dans le cadre de l'éducation non-formelle, si celles-ci pourront être valorisées

comme des qualifications personnelles obtenues dans un processus d'apprentissage tout au long de la vie.

2.2.3. Multiculturalité

Dans le contexte luxembourgeois le respect permanent de l'environnement multiculturel constitue une conclusion logique de ce qui précède, devenant ainsi un critère directeur de toute action oeuvrant en faveur de l'intégration sociale. Nous savons que le potentiel créatif d'une telle diversité multiculturelle reste sous-exploité au niveau du travail en faveur des jeunes et que nous devons développer des structures de communication et d'interaction positives. Soulignons ici que le système scolaire luxembourgeois est caractérisé par un taux élevé d'élèves de nationalité étrangère et qu'il faut éviter une ségrégation des différentes nationalités lors de leurs activités de loisirs. Il est fait trop souvent référence à des difficultés présumées, des problèmes sont trop souvent expliqués par la différence de l'autre, alors que les émotions évitent une analyse plus rationnelle.

« Dorénavant, les aspects relatifs à la transmission d'une conception de la culture comme étant la manifestation d'interactions concrètes dans le contexte social seront très importants dans toutes les situations éducatives et formatrices, car ce n'est qu'à ce moment-là que seront pertinentes les questions concernant les différences et les similitudes, c.-à-d. la compréhension de socialisations spécifiques aux différentes cultures et de leurs manifestations.

L'Etat serait dépassé si cette entente nécessaire devait être engendrée exclusivement par la politique de la jeunesse en particulier. Il doit, cependant, fournir le cadre nécessaire, y compris des programmes de formation adéquats, des enseignants et des animateurs formés pour cet objectif

Exploiter le potentiel créatif de la diversité culturelle luxembourgeoise



Chapitre II

Favoriser l'ouverture à l'autre en mettant en place des situations d'apprentissage interculturel

La participation : un objectif commun dans 25 pays européens

et encourager certaines actions pilotes jusqu'à aboutir à leur 'production en série'. » (Rapport national sur la jeunesse au Luxembourg).

Nous avons besoin de projets innovateurs qui favorisent des comportements personnels autonomes adaptés à des situations de la réalité quotidienne, qui ne font pas appel à une origine culturelle mais qui transmettent le contexte multiculturel comme la normalité quotidienne. Il nous faudra développer prioritairement des projets qui reflètent la composition multiculturelle de notre société, qui sont destinés à briser les barrières et les craintes de groupes de jeunes homogènes et fermés, en les incitant et en les aidant à s'ouvrir aux autres et à s'engager dans des processus d'apprentissage interculturel.

Ces lignes directrices désirent ainsi développer le sous-entendu que toute action du travail jeunesse se doit de faire référence au contexte multiculturel et à son action interculturelle, alors qu'il est évident que l'action concrète se fera en tenant compte de la spécificité des jeunes concernés et de leur environnement.

2.2.4. Dialogue et participation

La participation est un véritable concept-clé de la politique jeunesse au Luxembourg depuis le plan d'action « Participation des Jeunes » paru en 1997. Il restera aussi une priorité à l'avenir, notamment parce que la participation des jeunes a été adoptée en 2003 comme un objectif commun de la méthode ouverte de coordination par le Conseil de l'Union Européenne. Dans le cadre de ces lignes directrices nous voulons confirmer notre volonté de soutenir des projets qui dégagent des champs nouveaux, innovateurs de la participation des jeunes, surtout si ceux-ci en sont aussi les principaux acteurs.

Dans un souci de garantir l'apport spécifique des acteurs de la société civile à l'élaboration de la politique de la jeunesse, nous proposons dans ce contexte de porter une attention particulière à l'évaluation des structures de dialogue existantes et au développement de nouvelles possibilités permettant d'intensifier le dialogue avec les jeunes ou les organisations de jeunesse, que ce soit au niveau national ou au niveau communal, voire régional.

Avec l'introduction du plan communal jeunesse en décembre 1997, l'initiative avait été prise de mieux impliquer les communes dans le dialogue avec les jeunes. Si certaines communes se sont déjà engagées dans cette voie, d'autres communes ont besoin d'une aide particulière pour se lancer dans ce processus. Il faudra faire l'évaluation de l'acquis, mais aussi réagir par rapport à différents constats. Ainsi faudra-t-il veiller à ce qu'il y ait une plus grande variété d'acteurs sensibles pour la vie du jeune qui interviennent dans ce débat. De même il y aura lieu de veiller à développer plus de synergies dans l'exécution des mesures décidées.



Développer les structures de dialogue



Chapitre II

Dans son chapitre « Les défis de la politique de la jeunesse au cours des années à venir » le rapport national sur la jeunesse au Luxembourg plaide pour le développement d'un concept spécifique pour l'éducation civique et sociale en spécifiant :

« Un tel concept est plus qu'une matière d'enseignement, plus qu'une situation éducative ponctuelle- il traduit un objectif éducatif général : c'est apprendre à vivre la démocratie. A ce titre-là il peut constituer le lien entre des situations éducatives formelles ...et l'éducation non-formelle. D'un tel concept peut émerger la complémentarité entre ce qui est initié par l'école ... et les champs d'expérience proposés par des situations éducatives extrascolaires, y compris les maisons de jeunes, la perspective étant de créer des possibilités d'action exemplaires exemptes de sanctions pour promouvoir l'autonomie des jeunes, voulue elle aussi, en même temps que leur responsabilité envers le bien public. ... A notre avis , cette cohérence nécessaire implique également une coopération formalisée plus intense entre tous les responsables de la politique jeunesse. »

2.3. Développement personnel

2.3.1. Bien-être et Autonomie

L'étude récente sur le bien-être des jeunes au Luxembourg a apporté les preuves nécessaires qu'il y a lieu d'approfondir nos connaissances sur la situation des jeunes, leur trajectoires de vie. Etonnés, choqués par certains des résultats, il faudra se donner les moyens d'une concertation plus poussée entre tous les concernés, y compris les jeunes. Gestion des conflits, problèmes de logement, hygiène, santé, alimentation de façon générale, mais aussi plus précisément violence, suicides, troubles alimentaires, drogues, alcoolisme, vitesse sur la route sont des sujets prioritaires qui interpellent.

Les mesures qui tendent à donner au jeune une responsabilité accrue dans le cadre de la participation citoyenne sont aussi à la base d'une approche qui prend le jeune au sérieux, qui le responsabilise devant ses actes. Le respect de l'autonomie du jeune fait qu'il faudra surtout développer la prise de responsabilité des jeunes, leur sens de la solidarité.

L'information jeunesse et la charte retenue au Luxembourg suivent cette approche et il faudra veiller à rendre l'accès à l'information encore plus facile par une participation accrue du jeune à son développement et par une disponibilité plus grande de l'information dans l'environnement quotidien du jeune.

Le centre de médiation et la médiation en tant que méthode sont devenus des outils qui offrent au jeune une possibilité de gestion autonome et responsable des conflits auxquels il est confronté. Cette action devra être soutenue et élargie puisqu'elle démontre les synergies possibles avec d'autres acteurs de l'environnement du jeune.

Tirer les leçons de l'étude
" Bien-Etre des Jeunes "

Prendre au sérieux,
développer le sens de la
responsabilité et de la
solidarité



Chapitre II

Soutenir une éducation préventive qui approche le jeune dans sa globalité

Dans le cadre de ces lignes directrices, des mesures d'éducation préventive seront soutenues d'une façon prioritaire et ce d'autant plus qu'elles toucheront le jeune non pas dans une approche sectorielle, mais dans sa personnalité entière.

La mise en réseau des intervenants et structures existants devra être encouragée dans l'environnement immédiat du jeune, ensemble avec les responsables communaux.

2.3.2. Identité et mobilité

Soutenir les jeunes dans leur quête d'identité

Dans le cadre d'une société multiculturelle la question du développement d'une identité personnelle se pose avec d'autant plus de force qu'elle est souvent liée à des questions comme : « d'où est-ce que je viens, quelle est ma communauté, où est-ce que je veux aller ? » Comme ces questions sont souvent liées à beaucoup d'émotions, il ne faut pas s'étonner si la quête des réponses peut prendre des formes variées voire extrêmes, violentes envers soi et les autres.

Faciliter cette recherche par la mobilité mentale et la faculté de développer des jugements autonomes.

En général la recherche d'une identité propre a les meilleures chances de réussir si elle se fonde sur une certaine mobilité mentale. Partant d'une curiosité naturelle avec une ouverture d'esprit, une confiance en soi permettant d'approcher l'autre sans appréhension, le jeune aura la possibilité de développer non seulement une démarche autonome, critique vis-à-vis du système de valeurs de son environnement, mais aussi de dénoncer d'autres systèmes de valeurs extrémistes, xénophobes, racistes véhiculés notamment par les nouveaux médias d'une société pluraliste.

Le cadre de l'éducation non-formelle constitue une enceinte propice pour acquérir une telle attitude aidant le jeune à prendre conscience du propre système de valeurs. Le contexte multiculturel devra être utilisé pour favoriser la création d'identités personnelles fortes par le respect et non par l'exclusion et la négation de l'autre. Aussi des identités culturelles fortes seront le fondement pour une nouvelle identité nationale adaptée à la réalité luxembourgeoise.

Retenons aussi le concept de mobilité sociale qui fait que nous sommes capables de nous solidariser avec d'autres, tout en conservant nos propres intérêts et besoins. De telles compétences nous aideront dans la résolution de conflits sans avoir à recourir à des mécanismes d'exclusion. Même si le temps des grands engagements pour des causes sociales semble révolu, il faut développer cet esprit de solidarité dans le cadre de projets pédagogiques concrets qui touchent les jeunes dans leur vie quotidienne.

Il est évident que des programmes comme le programme Jeunesse de l'Union Européenne, avec les volets « Echanges de Jeunes » et « Service Volontaire » et le programme luxembourgeois « Service Volontaire pour Jeunes » utilisent la mobilité géographique comme une méthode pédagogique pour faciliter les processus d'apprentissage interculturel. Dans ce contexte il faudra veiller à ce que ces programmes soient faciles d'accès, que des jeunes moins favorisés puissent en profiter. Il faudra aussi encourager et soutenir les associations de jeunesse à développer des projets répondant aux critères du programme.

Permettre aux jeunes de développer ces qualités par les processus de l'éducation non-formelle

Garantir à tous l'accès aux programmes qui favorisent la mobilité, tant mentale que sociale et géographique





3.1. La Société civile

3.1.1. Les Organisations de jeunesse

Face aux changements sociaux et à l'évolution rapide de notre société, il devient nécessaire d'aider les organisations de jeunesse dans leurs efforts de s'adapter aux nouveaux défis. Le bénévolat est un pilier du travail jeunesse qu'il importe de maintenir tout en accordant une priorité à un développement professionnel des compétences organisationnelles et éducatives. Travail professionnel et engagement bénévole ne constituent pas des contradictions, mais sont complémentaires.

Un engagement à long terme au bénéfice des causes d'une organisation ne semble plus répondre aux formes d'engagement pratiquées par beaucoup de jeunes d'aujourd'hui, qui semblent préférer l'engagement pour des causes concrètes à court terme. Ainsi le développement d'une nouvelle forme de bénévolat dans le cadre de projets bien définis permettrait d'offrir de nouvelles opportunités de participation, que ce soit pour des membres à l'intérieur des organisations dans le cadre de prise de responsabilités dans le « project management » ou bien dans le cadre d'un engagement limité pour des jeunes moins engagés dans l'organisation, mais plutôt sensibilisés aux objectifs mêmes du projet. Ainsi une telle forme de bénévolat à géométrie variable permettrait de mieux répondre à une population multiculturelle ou aux besoins d'une population cible spécifique. Une telle approche présuppose une mobilité à l'intérieur des organisations et une ouverture des organisations de jeunesse aussi bien pour de nouvelles formes de travail qu'une ouverture vers des jeunes non-ou moins organisés.

Reconnaître la complémentarité entre le travail des organisations de jeunes et des structures professionnelles

Tenir compte de l'émergence de nouvelles formes d'engagement des jeunes



Chapitre III

Soutenir les organisations de jeunesse dans leurs efforts d'adaptation à ces nouvelles formes d'engagement et aux défis nouveaux du travail en faveur des jeunes

Dans ce contexte il y a lieu de soutenir en général la capacité du secteur d'oeuvrer en faveur de l'intégration sociale des jeunes par le développement de nouvelles et multiples formes flexibles et variées de l'animation jeunesse, permettant de lier l'engagement de jeunes non-organisés et de jeunes organisés. Ainsi les forums de jeunes au niveau communal ont-ils démontré qu'il est tout à fait possible de sensibiliser les jeunes - organisés ou non - pour des discussions politiques au niveau local. Il y a lieu de sensibiliser les organisations de jeunesse du niveau local pour représenter leur mouvement lors de ces manifestations et discussions. En effet les organisations de jeunesse seraient plus visibles et tangibles pour tous les jeunes - surtout les jeunes non-organisés - si elles étaient comprises comme des structures partisans des causes des jeunes.

De même, il est important qu'au niveau national, le pouvoir politique ait un interlocuteur qui rassemble les organisations de jeunesse et qui puisse défendre les intérêts communs de celles-ci. C'est le présupposé de toute politique de la jeunesse qui se veut participative envers les organisations de jeunesse.

Dans un rapport de synthèse des analyses internationales des politiques nationales de jeunesse par le Conseil de l'Europe l'auteur précise d'une façon très claire la nécessité d'une coopération soutenue avec les organisations de jeunesse : « En clair, compte tenu de la détermination manifestée par la plupart des pays d'élaborer une politique de jeunesse intégrée et transversale, il faut encore travailler pour assurer des communications et une collaboration verticales et horizontales effectives, et soutenir l'implication des organisations de jeunesse dans le débat sur la politique de la jeunesse. » (Conseil de l'Europe, octobre 2002, Soutenir les jeunes en Europe : principes, politique et pratique).

PAGE 40

CHAPITRE III

Champs d'action prioritaires



Actuellement il n'y a pas de définition univoque de ce qu'est une organisation de jeunesse. Une définition des organisations de jeunesse permettrait de préciser les critères de subventionnement et de rendre visible la plus-value sociale des organisations de jeunesse. Un critère important est l'éducation non-formelle mise en œuvre par une organisation, mais d'autres critères existent, comme la représentation de jeunes au sein des structures de décision. Cette reconnaissance se ferait avec la participation des organisations de jeunesse.

3.1.2. La Reconnaissance du bénévolat en général

En dehors de la reconnaissance publique du bénévolat, il y a lieu de développer des actions concrètes des structures étatiques et gouvernementales, que ce soit au niveau de la reconnaissance des compétences acquises à travers une éducation non-formelle ou au niveau de l'engagement bénévole dans le cadre d'une société civile partenaire - à différents niveaux et sous des formes variées.

Ainsi y a-t-il lieu de reconnaître les différences de principes entre le bénévolat et l'administration publique afin de garantir une collaboration dans un respect mutuel. Le développement d'une charte de la collaboration entre les deux partenaires pourrait ainsi reconnaître les différents rôles de l'administration publique et des organisations non-gouvernementales. L'élaboration d'un tel document se fera en collaboration avec l'Agence du Bénévolat et le Conseil Supérieur du Bénévolat.

Reconnaissance formelle d'une organisation de jeunesse

Reconnaître la plus-value personnelle et sociale dégagée par le bénévolat



Chapitre III

3.2. Les communes

Soutenir l'engagement local des jeunes pour développer la citoyenneté

Aujourd'hui il y a un consensus pour dire que l'environnement local du jeune, son quartier sensibilise le jeune le plus pour s'engager à participer au développement de sa commune. C'est ici qu'il est le plus facile de voir les répercussions de son engagement, que le contact avec les responsables politiques est aisé. L'engagement dans le cadre d'une organisation locale ou de la maison de jeunes locale pour des projets de développement local réalisés en collaboration avec la commune lui permettra d'acquérir les compétences nécessaires pour des formes de participation variées mais aussi pour un engagement citoyen à long terme. Si ceci est vrai pour les jeunes en général, une telle approche acquiert une toute autre priorité dans le contexte d'une population multiculturelle ou par rapport à la capacité d'intégration de publics cibles plus marginalisés.

Développer les plans communaux de jeunesse au niveau communal et régional

Il y a lieu de préciser le rôle des communes dans la politique de la jeunesse. Pour l'instant les plans communaux et régionaux jeunesse sont une mesure laissée à l'appréciation des communes. Une collaboration plus soutenue entre l'Etat et la commune facilitera une approche concertée et permettra de créer, sur le plan local, une mise en réseau des acteurs concernés (maisons des jeunes, services sociaux, organisations de jeunesse).



Par ailleurs il y a lieu d'encourager la participation et la consultation des jeunes au processus de planification d'infrastructures pour jeunes. Il est également intéressant, dans ce contexte, de souligner le rôle du programme d'action communautaire « Jeunesse » qui, par son volet « initiatives Jeunes », a un impact positif sur le plan local.

Le développement de plans communaux de jeunesse demeure ainsi une priorité dont la mise en œuvre devra être soutenue par tous les intervenants du secteur jeunesse sensibles à la participation des jeunes.



Chapitre III

3.3. Les infrastructures jeunesse

Maintien du soutien aux infrastructures de jeunesse

Durant cette période législative un effort considérable a été réalisé à travers le Fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales afin de soutenir les infrastructures jeunesse, aussi bien pour aider à la mise en sécurité et l'équipement au plan local des structures existantes que pour créer de nouvelles structures au plan national ou communal, p.ex. au profit des infrastructures scouts, des auberges de jeunesse, des maisons de jeunes et des clubs de jeunes. Cet effort devra être poursuivi.

Ouvrir la maison de la jeunesse aux petites associations

La jeunesse et le secteur jeunesse y associé ont depuis toujours été un moteur d'innovation sociale. La politique de la jeunesse se doit de poursuivre et d'élargir son effort de soutien à l'esprit d'innovation et d'initiative émanant des jeunes. Elle soutiendra ainsi - en suivant les priorités retenues dans les présentes lignes directrices - la création de nouvelles structures de jeunesse et aidera de petites associations particulièrement engagées à prendre leur envol. La maison de la jeunesse qui accueille actuellement à la galerie Kons essentiellement les structures nationales devra ainsi offrir une offre supplémentaire de support pour ces associations, qui pourront évidemment aussi compter sur le soutien du SNJ.



Suivant notamment les mesures retenues dans le plan d'action Inclusion Sociale, la question du logement des jeunes devra être analysée avec tous les partenaires concernés et de nouvelles infrastructures devront être conçues dans le cadre de l'accueil des jeunes en situation de rupture et de conflit familial.

L'élaboration d'un document de référence sur les infrastructures jeunesse permettra de faire un lien étroit entre les besoins et les infrastructures jeunesse. Etabli à partir de données objectives en collaboration étroite avec d'autres politiques sectorielles et tous les concernés, ce document permettra de se doter en matière d'infrastructures jeunesse d'une ossature adaptée à l'évolution démographique de notre pays.

Elaboration d'un document de référence sur les infrastructures jeunesse



Chapitre III

3.4. La recherche jeunesse

Si la politique de la jeunesse désire se doter d'objectifs concrets liés à une réalité sociale précise ou à des besoins des jeunes existants, elle a besoin de données concrètes scientifiques. Si on aspire à dépasser un stade d'essais et d'erreurs, il faut avoir des données concrètes et fiables sur la situation des jeunes et l'impact de certaines mesures et structures. « Toute politique doit se fonder sur les résultats de recherches. Si le rapport national montre l'importance des recherches menées au Luxembourg, il en révèle aussi les lacunes... Des recherches complémentaires s'imposent sur la transition de l'adolescence à l'âge adulte. » (Conseil de l'Europe, octobre 2002, La politique de la jeunesse au Luxembourg)

En 2000, le Ministère de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse a fait élaborer le « Rapport National sur la Jeunesse au Luxembourg ». Des rapports de ce type pourront être réalisés par intervalles réguliers et avec des priorités spécifiques.

Soutenir une recherche indépendante sur les jeunes qui puisse aider les décideurs dans leurs orientations

Aujourd'hui la nécessité d'une « evidence based policy » n'est plus contestée et il y a lieu de définir le rôle de la recherche jeunesse de manière à lui permette de fournir les éléments nécessaires à la formulation d'une politique de la jeunesse sans pour autant qu'elle perde son indépendance scientifique. En effet, si d'un côté la recherche jeunesse pourra aider à la définition d'objectifs politiques, elle aura d'un autre côté la mission d'évaluer en toute indépendance l'efficacité de sa mise en œuvre. L'indépendance de la recherche sera le garant pour développer une politique de qualité, qui sera aussi reconnue par ses bénéficiaires. Elle se distinguera ainsi de façon bénéfique de toute approche de « lobbying ».



Une recherche indépendante sera aussi une condition incontournable pour que les organisations et structures de jeunesse soient prêtes à documenter et rendre public le travail réalisé à des fins d'évaluation et dans un souci d'amélioration de la qualité des services offerts aux jeunes. Il y a lieu de noter ici que le savoir scientifique sur la situation des jeunes se complète avec le savoir de ceux qui côtoient chaque jour ces jeunes, pour partager le même temps libre ou dans le cadre de services professionnels. Le rôle de la recherche jeunesse consistera à documenter ce savoir et à le traduire dans un langage accessible, compréhensible et vérifiable par un public étranger au travail jeunesse. Ce sera aussi une mesure importante pour la reconnaissance de l'éducation non-formelle et le travail réalisé dans les organisations de jeunesse.

La création de structures de dialogue entre la recherche jeunesse, les acteurs et intervenants du secteur jeunesse et la politique de la jeunesse permettra de développer une politique participative avec de fortes capacités d'adaptation à une société en évolution rapide.

Finalement la recherche jeunesse permettra aussi de situer mieux la politique de la jeunesse par rapport au contexte européen. A cette fin il y aura lieu d'assurer un contact avec le monde scientifique de la recherche jeunesse au niveau européen.

Mettre en place un système d'évaluation de la politique et du travail en faveur des jeunes dans un souci d'amélioration de la qualité du travail

Favoriser le dialogue entre chercheurs, décideurs politiques et intervenants de terrain



Chapitre III

« Il est donc urgent d'améliorer la quantité et la qualité d'information et des connaissances au sujet de la vie des jeunes dans l'ensemble de l'Europe. Mais, pour être réellement utile à l'élaboration des politiques, la recherche sur la jeunesse européenne doit aller au-delà de la simple description ou de la synthèse de ce qui a eu lieu dans le passé et proposer une analyse solidement fondée et plausible des évolutions à venir » (Conseil de l'Europe, octobre 2002, Explorer la mosaïque de la jeunesse européenne).



3.5. La dimension européenne de la politique de la jeunesse.

L'identité luxembourgeoise se décline de plus en plus par rapport au développement d'une nouvelle Europe. La politique de la jeunesse a le devoir d'aider les jeunes à se préparer pour ces nouveaux défis. L'éducation non-formelle constitue un excellent moyen pour créer les opportunités nécessaires à la réalisation de cet objectif. Le nouveau programme européen jeunesse avec ses aspects d'échanges de jeunes, de formation des animateurs, de service volontaire devra répondre aussi à ces besoins.

Le développement de la coopération au niveau de l'Union Européenne dans le cadre de la méthode ouverte de coordination appliquée au secteur jeunesse constituera un nouveau cadre pour l'évolution au niveau national d'une politique de la jeunesse en concert avec les pays voisins et liée aux objectifs communs européens.

La coopération au sein du BeNeLux ainsi qu'avec les structures de jeunesse de la Grande Région sera d'une importance capitale pour avancer avec les autres pays.

Des accords bilatéraux seront comme par le passé utiles pour développer des aspects spécifiques de coopération ou d'échanges de bonne pratique.

Les échanges fructueux au sein du Conseil de l'Europe entre les représentants des ONG et des Etats de la Grande Europe continueront à influencer le développement de nouvelles idées et initiatives à tous les niveaux.

Préparer les jeunes à l'Europe de demain

Assurer la coopération européenne



Chapitre III

3.6. Dialogue, Coopération et Participation.

On doit reconnaître à la politique de la jeunesse une particularité : celle d'être à la fois une politique sectorielle et une politique transversale, du fait que son public cible est le bénéficiaire de maintes autres politiques sectorielles.

3.6.1. Développer une politique de la jeunesse participative

Dialogue avec la société civile

Si la politique de la jeunesse veut approcher et toucher les jeunes elle a besoin des relais du monde associatif, que ce soient des organismes de bénévoles ou des structures offrant des services professionnels. Comme décrit au chapitre précédent, des méthodes de travail et des structures de travail favorisant le développement d'une politique participative sont à développer et les structures existantes à évaluer en ce sens.

Un nouveau Conseil Supérieur de la Jeunesse

Une redéfinition concertée du Conseil Supérieur, regroupant les organisations de jeunesse, mais aussi d'autres structures oeuvrant en faveur des jeunes, permettra de mieux tenir compte de la transversalité du travail jeunesse.

De même des mesures de soutien à un organe représentatif des organisations de jeunesse pourraient être définies et liées à des conditions (missions, etc.), à l'instar des relations établies entre la Commission Européenne et le Forum Jeunesse Européen.



Dans un souci de rationaliser les comités consultatifs existants, il y a lieu de se demander si les missions du comité de sélection des projets européens ne devraient pas être élargies pour qu'il avise également les projets du service volontaire national.

3.6.2. Mises en réseaux des différents acteurs au niveau local.

Il y a aussi de nouveaux partenariats à concevoir, de nouvelles coopérations à développer qui tiennent mieux compte du caractère transversal de la politique de la jeunesse. La mise en réseau au niveau local et régional de structures travaillant dans des contextes différents avec les mêmes jeunes permettra de mieux réagir à certains défis concernant l'intégration sociale, la prévention.



Participation dans le cadre de la sélection de projets

Mises en réseaux aux niveaux local et régional



Chapitre III

Mettre en valeur la plus-value des méthodes pédagogiques de l'éducation non-formelle pour d'autres types d'interventions

Collaborations interministérielles

3.6.3. Développer la coopération dans le cadre d'une politique transversale de la jeunesse.

Le fait de développer les structures de dialogue entre acteurs du secteur jeunesse et de rechercher des partenaires d'actions en dehors du secteur jeunesse devra mener aussi entre différentes administrations gouvernementales à un nouveau partenariat au bénéfice des jeunes. Les méthodes pédagogiques développées dans le cadre de l'éducation non-formelle ont su démontrer leur efficacité à chaque fois que l'objectif pédagogique était étroitement lié à la situation personnelle du jeune. Ces méthodes savent mieux impliquer le jeune parce qu'elles tiennent compte au départ de sa situation sociale et psychologique. Ainsi le secteur jeunesse peut se prévaloir d'avoir acquis des compétences éducatives importantes, qui souvent s'avèrent fort utiles quand il s'agit de travailler avec des jeunes qui vivent des situations difficiles, qui grandissent dans des environnements sociaux défavorisés, qui sont en situation d'échec scolaire ou en marge du marché du travail.

Certains secteurs collaborent déjà à différents degrés et niveaux avec le secteur jeunesse comme le monde scolaire, l'emploi, la santé, la justice etc. Il y aura lieu d'évaluer cette collaboration dans un souci permanent d'une meilleure qualité et efficacité des projets développés.

Dans le rapport national sur la jeunesse au Luxembourg il a été retenu par rapport à une collaboration interministérielle que « cette coopération plus étroite s'imposerait en premier lieu entre le Ministère de la Jeunesse, de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle, le Ministère de l'Emploi et le Ministère de la Culture. A ce niveau-là encore on peut se référer à des initiatives transversales qui ont été couronnées de succès.



Le défi pour l'avenir consiste sans doute dans la mise en place de structures qui rendent systématiquement possibles de telles actions, sans être tributaires de contingences émanant de partis politiques ou de personnes.».

Il y a lieu de réfléchir si la création d'un comité interministériel ne permettrait pas de mieux tenir compte de la transversalité de la politique jeunesse (cf. : prévention, sécurité, violence, toxicomanie,) entre autres pour tenir compte de la méthode ouverte de coopération (MOC) au niveau européen. Un tel comité répondrait mieux aux besoins de la coordination au niveau des administrations de l'Etat que les discussions actuelles au sein d'un conseil supérieur de la jeunesse consultatif avec une composition hétérogène.

L'ensemble des mesures proposées dans ces lignes directrices devrait faire l'objet d'une loi cadre « jeunesse », ainsi que d'une adaptation de la loi du 27 février 1984 portant création d'un Service National de la Jeunesse.

Création d'un comité interministériel

Une loi cadre Jeunesse et une adaptation de la loi du Service National de la Jeunesse.



4.1. Participation, citoyenneté, dialogue avec les jeunes

Développer des formes nouvelles de dialogue avec les organisations des jeunes et soutenir la mise en réseau des différents acteurs dans le domaine de la jeunesse afin de garantir un bon flux d'information entre les instances publiques et le secteur non gouvernemental. Promouvoir l'information concernant les mesures de soutien existantes aux organisations de jeunesse (fonctionnement et projets).

Faire intervenir autant que possible les jeunes lors de l'élaboration de l'information, sachant que « participation » et « information » sont étroitement liées.

Améliorer l'information des jeunes sur les possibilités de participation et d'engagement qui s'ouvrent aux jeunes.

Soutenir la création et le développement de nouvelles formes de distribution des informations tout en tenant compte des acteurs de jeunesse existant aux niveaux local et régional et en recherchant une collaboration active avec eux et les jeunes concernés.

Soutenir une diffusion systématique, mais ciblée des informations utiles aux différents utilisateurs. Créer des espaces et lieux d'apprentissage pour les jeunes afin de les soutenir à développer des compétences dans la lecture et la gestion d'informations utiles et nécessaires.

Valoriser le travail des organisations actives dans le domaine de l'éducation non-formelle en mettant à leur disposition des outils d'évaluation et en développant des mesures de reconnaissance.

Soutenir les efforts de qualité dans le domaine du travail de jeunesse, entre autres en élaborant et diffusant des outils pédagogiques spécialisés s'adressant aux acteurs du travail de jeunesse à titre bénévole ou professionnel.

Promouvoir davantage toutes les formes d'engagement pour jeunes au niveau national et international, comme p.ex. le Service Volontaire Européen, afin d'en faire profiter un plus grand nombre de jeunes.



Chapitre IV

Traiter la question du logement des volontaires afin de permettre à un plus grand nombre d'associations de devenir « structure d'accueil ».

Soutenir les projets éducatifs émanant des organisations de jeunesse, de groupements de jeunes par des aides financières, aides en logistique ou en conseils.

Encourager particulièrement des projets éducatifs innovants.
Documenter les projets innovants et organiser la publication et la diffusion systématique d'exemples de bonne pratique auprès des travailleurs de jeunesse bénévoles et professionnels ainsi que les institutions de formation.

Elaborer une formation spécifique dans le cadre de la citoyenneté active (par exemple formations appropriées pour les comités d'élèves, commissions jeunes ...) Envisager à long terme de développer des espaces de formation et d'échanges ouverts à différents publics, tenant compte des différentes réalités concernant les jeunes ainsi que les acteurs concernés par le travail de jeunesse aux niveau communal, régional voire national.

Développer davantage le SNJ comme un centre de ressources pour les jeunes et leurs organisations.



4.2. Cohésion sociale

Promouvoir, rechercher et faciliter la mise en réseau des différents acteurs engagés dans le domaine de la cohésion sociale (organisations, établissements scolaires, institutions).

Traiter la question du logement des jeunes mineurs en situation de rupture avec leurs familles en concertation avec les autres acteurs concernés.

Développer les projets visant l'insertion socioprofessionnelle des jeunes en suivant les mesures retenues au plan d'action national Inclusion Sociale et en faisant des efforts de promotion particuliers auprès des entreprises (en collaboration avec l'action locale pour jeunes).

Encourager particulièrement des projets éducatifs qui visent l'égalité des chances et/ou qui tiennent compte de la réalité multiculturelle dans notre pays, sachant que ces projets peuvent être un vecteur important d'identification et de valorisation des jeunes.

Assurer correctement, en collaboration avec les autres instances concernées, l'accueil des jeunes récemment immigrés afin de leur donner plus de chances pour atteindre un niveau d'intégration satisfaisant. Faire des efforts particuliers dans ce domaine au niveau de l'information et de la formation, ainsi que de la mise en réseau (plates-formes d'échanges) des acteurs du secteur jeunesse.



Chapitre IV

Développer les projets dans le domaine de la prévention de la violence juvénile (par exemple « médiation par groupe de pairs ») et élaborer des outils pédagogiques afin de garantir la qualité et de promouvoir un effet multiplicateur.

Favoriser l'accès aux offres de loisirs éducatifs et aux actions du programme « Jeunesse » accessibles à toutes les couches de la société.

Rendre accessibles les nouvelles technologies à tous les jeunes, en intégrant les technologies de communication et de l'audiovisuel dans les activités avec les jeunes.



4.3. Bien-être et développement personnel

Thématiser des problématiques touchant la vulnérabilité des jeunes (santé physique, santé psychique, environnement) : approfondir ces sujets dans le cadre de la formation des responsables d'activités de jeunesse (par exemple en travaillant sur les thèmes « sécurité routière », « suicide », « toxicomanie », « alimentation saine ») et promouvoir des activités dans ces domaines.

Développer le logement à bon marché pour jeunes (p.ex. en s'inspirant des foyers pour jeunes ouvriers en France).

Prolonger les mesures de soutien financier à la mise en sécurité des infrastructures existantes.



4.4. Mobilité, Dimension européenne

Faciliter l'accès à la mobilité nationale en développant les transports en commun en tenant compte des besoins particuliers des jeunes.

Adopter au niveau du Conseil de l'Union Européenne la nouvelle génération du programme « Jeunesse ».

Développer les possibilités d'échange international au niveau des jeunes, et promouvoir davantage les mesures existantes (p.ex. : programme « Jeunesse »).

Développer les échanges internationaux au niveau des personnes travaillant à titre bénévole ou professionnel dans le secteur de la jeunesse.

Développer de nouvelles opportunités d'échanges internationaux en développant les accords bilatéraux, notamment en ce qui concerne la qualité des échanges.

Développer les échanges au niveau de la Grande Région.



4.5. Mesures d'exécution structurelles

Société Civile

Reconnaître la plus-value personnelle et sociale dégagée par le bénévolat

- par une reconnaissance formelle des organisations de jeunesse,
- par une charte de partenariat entre le bénévolat et l'administration publique,
- par une validation des compétences acquises par le bénévolat, reconnue notamment au niveau du secteur privé.

Tenir compte de l'émergence de nouvelles formes d'engagement des jeunes.

Soutenir les organisations de jeunesse dans leurs efforts d'adaptation aux nouvelles formes d'engagement et aux défis nouveaux du travail en faveur des jeunes.

Reconnaître la complémentarité entre le travail des organisations de jeunes et des structures professionnelles en encourageant une coopération accrue, notamment au niveau local et régional par l'encouragement à un travail en réseau.



Chapitre IV

Niveau communal et régional

Soutenir l'engagement local des jeunes pour développer la citoyenneté.

Développer les plans communaux jeunesse au niveau communal et régional.

Infrastructures

Maintien du soutien aux infrastructures de jeunesse.

Ouverture de la maison de la jeunesse aux petites associations.

Elaboration d'un document de référence sur les infrastructures de jeunesse qui tienne compte de critères géographiques, des possibilités d'accès pour des groupes de jeunes, y compris des groupes informels, de critères démographiques, de concepts éducatifs ainsi que des besoins et demandes en la matière. Un outil important dans ce contexte sera la prise en compte des données issues des plans communaux de jeunesse.



Recherche jeunesse

Soutenir une recherche indépendante sur les jeunes qui puisse aider les décideurs dans leurs orientations notamment par un rapport régulier sur la situation des jeunes.

Mettre en place un système d'évaluation régulier de l'ensemble des mesures et structures en faveur des jeunes dans un souci d'amélioration de la qualité du travail.

Favoriser le dialogue entre chercheurs, décideurs politiques et intervenants de terrain.

Profiter de la nouvelle existence de l'Université de Luxembourg pour améliorer notre connaissance de la jeunesse.

Participation et Dialogue

Développer la participation et le dialogue avec les jeunes et avec la société civile par un nouveau Conseil Supérieur de la Jeunesse.

Installer un rendez-vous régulier entre la jeunesse et la politique sur des questions particulières et ciblées.



Chapitre IV

Politique transversale

Développer la collaboration interministérielle, notamment par:

- la création d'un comité interministériel,
- une collaboration renforcée entre administrations concernées sur des sujets particuliers et ciblés.

Cadre législatif

Tenir compte de l'évolution de la politique de la Jeunesse au niveau national et européen par :

- le développement d'une loi cadre Jeunesse,
- l'adaptation de la loi du Service National de la Jeunesse.





Agenda du processus « Jeunesse et Société »

Niveau européen

- 25 mai 2000** Forum National « Livre Blanc »
Point culminant du processus national de consultation des jeunes en vue du Livre Blanc « Un nouvel élan pour la jeunesse européenne »
- Novembre 2001** Livre Blanc « Un nouvel élan pour la jeunesse européenne »
Commission Européenne
- 2001** Rapport sur la Jeunesse au Luxembourg, CESIJE asbl / IKAB e.V.
- 22 janvier 2002** Réunion du Comité Directeur Européen de la Jeunesse à Luxembourg
Présentation de l'évolution de la politique de la jeunesse luxembourgeoise par le Conseil de l'Europe
- 30 mai 2002** Adoption de la méthode ouverte de coopération
Conseil Européen des Ministres de la Jeunesse
- 25 novembre 2003** Adoption des objectifs communs européens « Participation » et « Information »
Conseil Européen des Ministres de la Jeunesse

Niveau national

- 2001** Rapport sur la Jeunesse au Luxembourg
CESIJE asbl / IKAB e.V.
- 13 avril 2002** 1er Forum «La politique de la Jeunesse au
Luxembourg » Forum de lancement
- 23 avril 2002** Réunion du Conseil Supérieur de la Jeunesse.
Analyse du forum de lancement et constitution des
groupes de travail :
Participation des Jeunes, Intégration Sociale et Travail
de Jeunesse, Autonomie des Jeunes, Structures et
infrastructures.
- 3 juin 2002** 2e Forum «La politique de la Jeunesse au Luxembourg»
Suivi des discussions et lancement des groupes
de travail
- Juin à
décembre 2002** Réunions des groupes de travail
- 2 juillet 2002** Réunion du Conseil Supérieur de la Jeunesse.
Prises de position des groupes de travail.
Proposition de structuration des futures Lignes
Directrices
- 23 octobre 2002** Réunion du Conseil Supérieur de la Jeunesse.
Prises de position des groupes de travail
- 9 juillet 2003** Réunion du Conseil Supérieur de la Jeunesse.
Travail sur la structure des futures Lignes Directrices
- 3 novembre 2004** Réunion du Conseil Supérieur de la Jeunesse
Présentation de la structure finale des futures lignes
directrices.
- 7 février 2004** Décision pour un Forum National en février 2004
Forum National « Jeunesse et Société ». Présentation et
discussion finale de la proposition de texte « Lignes
Directrices : Jeunesse et Société».



